

Adresse de la commune de Mont-Marat (département de Paris) qui applaudit à la victoire remportée sur le moderne Catilina, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Mont-Marat (département de Paris) qui applaudit à la victoire remportée sur le moderne Catilina, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 150-151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22713_t1_0150_0000_12

Fichier pdf généré le 09/07/2021

BEAUVAIS (*présid.*), MOÏZEL, MOREAU, GURTELLIER, MINSEY (*agent nat.*), CRAUNNARD, MATHES, CROCHOY, DECOURTIVEN [et 2 signatures illisibles].

54

Les administrateurs du district d'Argenton (1) rendent hommage à la Convention nationale pour ses travaux infatigables, qui ont toujours pour but le salut de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les administrateurs et agent nat. du distr. d'Argenton, à la Conv.; Argenton, 14 therm. II*] (3)

Législateurs,

Nous avons été pénétrés d'indignation en ap[re]nant que l'infâme Robespierre et ses complices avoient formé le projet de tremper leurs mains dans votre sang. Grâce soit rendu[e] à l'Être suprême qui protège si visiblement notre République, en préservant les sages législateurs des pièges perfides qui leur sont tendus de toute part par les satellites des despotes. Recevez le juste tribut de notre hommage pour vos travaux infatigables. Vous avez détruit la royauté, vous anéantissez journellement les tyrans, et vous nous préservez de tous les projets liberticides qui tendent à notre destruction.

Oui, vous êtes les sauveurs de la patrie, les rédempteurs de la liberté. Restez au poste que vous occupés si dignement. S. et F.

BIRACOU, FONTAINE, DUPERTUIS, BRUNET (*secrét.*).

55

Le conseil général de la commune de Mont-Armance (4) écrit à la Convention nationale en ces termes : c'étoit donc à détruire notre liberté qu'aspiroit ce Robespierre que nous en avons cru le plus ferme appui ! Lui et ses complices sont anéantis... Grâces soient rendues à la Convention nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

(1) Indre.

(2) *P.-V.*, XLIII, 24. Mention dans *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l); *J. Sablier*, n^o 1479.

(3) C 312, pl. 1242, p. 30.

(4) Ci-devant Saint-Florentin, Yonne.

(5) *P.-V.*, XLIII, 25. Mentionné par *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l); *Ann. R.F.*, n^o 246.

[*Mont-Armance, 13 therm. II*] (1)

Citoyens Représentans

C'était donc à détruire notre liberté qu'aspiroit ce Robespierre que nous en avons cru le plus ferme soutien, comme le plus ardent admirateur ! C'était à substituer au gouvernement républicain de la France un monstrueux triumvirat ou autre pouvoir aussi tyrannique qu'il avoit destiné cette meurtrière éloquence qui sembloit lui mériter le nom glorieux de Cicéron, tandis que sa conduite ne nous montre qu'un vil Catilina. Il avoit médité notre asservissement, ce nouveau Cromwell : et il ne frémissait pas de la seule idée d'être élevé à son trône sur les cadavres encore palpitans des patriotes qui eussent été sacrifiés à son ambition et à celle de quelques hommes, ses égaux en corruption et en scélératesse !... Mais respirons; il n'existe plus, cet ennemi du peuple français, plus à craindre que l'Anglais perfide et le féroce Autrichien : car ils ont en vain juré la ruine d'une République par laquelle ils seront bientôt eux-mêmes entièrement subjugués, tandis que Robespierre et ses infâmes complices ne pouvoient parvenir au pouvoir suprême qu'ils convoitoient qu'à la lueur affreuse des flammes de la guerre civile... Grâces vous soient rendues, législateurs, de l'anéantissement de cette nouvelle faction. Persistés dans cette infatigable surveillance avec laquelle vous êtes parvenus jusqu'ici à déjouer tous les complots liberticides. Entourés de la confiance d'un peuple digne du bonheur que vous lui préparés, comptés sur son amour, comme seule récompense due à vos immortels travaux.

Th. CRAPON (*maire*), LETELLIER, LAMBLIN (*off. mun.*), THEIRIAZ, BEAUJEAY, LE CLERC, MARMILLOD, J. DEPAQUY, LE BEAU, L. MERY, N. DURAND (*off. mun.*), MOUZÉE (*agent nat.*), LENJUINEY, GARLY [et une signature illisible].

56

La commune de Mont-Marat (2) applaudit à la nouvelle victoire remportée sur le moderne Catilina et complices, et à la punition de ces scélérats.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mont-Marat, 14 therm. II*] (4)

Pères du peuple

Elles sont enfin tombées sous la hache vengeresse des loix, ces têtes coupables qui avoient formé l'excécrable projet d'asservir leur pays. La France entière applaudit au juste et salutaire châtement de tous ces traîtres. Les insensés ! ils ne savoient donc pas que le génie

(1) C 312, pl. 1242, p. 29.

(2) Département de Paris.

(3) *P.-V.*, XLIII, 25. Mention dans *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 315, pl. 1260, p. 12.

de la liberté préside cette auguste assemblée, qu'il en est l'âme, que tôt ou tard leurs manœuvres perfides seroient déjouées; elles le sont en effet et vingt-quatre heures vous ont suffi pour faire arrêter, juger et punir cette horde de conjurés. Pères de la patrie, vous la sauvés encore une fois des mains parricides qui alloient la déchirer. Puisse ce grand exemple de justice nationale en imposer à ceux qui seroient tentés de les imiter; que chaque citoyen se pénétre bien de cette grande maxime, consacrée dans l'immortelle déclaration des droits : « Que tout individu qui usurperoit la souveraine puissance, soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ».

Voilà le vœu qu'exprime en ce moment, dans le sanctuaire des loix, la fidèle et incorruptible commune de Mont-Marat, ci-devant Montmartre.

Vive la République ! Vive la représentation nationale !

57

La société populaire d'Arnay-sur-Arroux (1) offre à la patrie 9 marcs 2 onces et demie d'argent, et 5 onces 4 gros 38 grains d'or, montant de différens meubles de luxe dont ils se sont dépouillés par pur patriotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

58

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) annonce à la Convention nationale son arrivée à Bordeaux; il promet de donner dans quelque temps des détails sur la situation politique de cette commune. Il transmet en même temps les détails d'une fête qui a eu lieu dans une petite commune où il s'est rendu : cette fête, en l'honneur du vaisseau *Le Vengeur*, a été célébrée avec la majesté simple d'un peuple libre. Les citoyens et citoyennes se sont rendus au temple de l'Être suprême, y ont juré de venger contre l'infâme Anglais la mort de nos frères morts sur le vaisseau *Le Vengeur*. Le récit que le représentant du peuple a fait à la société populaire de Bordeaux, de ce qu'il avoit vu dans cette petite commune, a produit dans l'âme des républicains présents un effet tel, qu'un grand nombre se dispose à voler sur la Tamise.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) Ci-devant Arnay-le-Duc, Côte-d'Or.

(2) P.-V., XLIII, 25. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l).

(3) P.-V., XLIII, 25. Bⁿ, 23 therm. Le *Bulletin* précise : une petite commune, au bas de la rivière de Bordeaux, appelée Lormont.

59

Le conseil général de la commune d'Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire, dans une adresse en date du 14 courant, félicite la Convention nationale sur son énergie dans les journées mémorables des 9 et 10 thermidor, voue à l'infâmie la mémoire de Robespierre et complices, invite la représentation nationale à rester à son poste, et remercie, au nom du peuple, les sections de Paris de leur courage et de leur fidélité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Angers, 14 therm. II] (2)

Représentans,

Il étoit donc arrêté que l'aurore de la plus belle République du monde auroit continuellement à combattre des Cromwels, des La Fayette (*sic*), des Bailly et consort ! Il étoit donc dit que sa marche révolutionnaire seroit sans cesse entravée par les plus vils scélérats !

Législateurs, que tant de perversité n'abatte pas votre courage ! Les hommes, quelque soit leur génie, quelque soit leur réputation, n'enchaîneront jamais que de vils esclaves : les hommes libres les admireront tant qu'ils ne travailleront que pour le bien de leurs semblables. Tant que Robespierre et ses complices ont travaillé pour la révolution, nous les avons vu avec satisfaction siéger parmi nos braves Montagnards; mais lorsque le masque de l'hipocrisie fut tombé, que nous avons vu qu'ils n'étoient que des traîtres, qu'ils avoient voulu nous donner des fers, que leur tête scélérate avoit payé leur criminelle audace, alors, représentans, nous nous sommes écriés, pleins d'un saint entousiasme : Vive la République une et indivisible, vive la Convention !

Législateurs, tant qu'il restera des tyrans en Europe, vous ne pouvez quitter votre poste; il faut que la tête du dernier vienne se confondre avec celles de tous ces ennemis du genre humain.

C'est là que vous devez voir le terme de vos travaux; c'est là le but glorieux auquel doivent aspirer les fondateurs du bonheur de tous les Français, qui, comme vous, ne cessent de s'écrier : vivent les braves sections de Paris, vive la Convention, et vive la République une et indivisible !

BERGER (*mairie*), HÉBERT (*off. mun.*), LEFAUR (*notable*), J.A. BARILLER (*off. mun.*), CHESNEAU, J. CONSTANTIN (*off. mun.*), BONIFACE (*suppl^l de l'agent nat.*), ROUSSEL (*notable*), J. GOUBAUT (*notable*), CHEVREUL (*notable*), FILLON (*[titre illisible]*), Jⁿ FARRAN (*off. mun.*), DALIVOU (*notable*), A. PAPIAUD (*notable*), J. CONFLARD (*notable*), BOBAN (*notable*), MAREAU (*notable*), SINVAL (*off.*

(1) P.-V., XLIII, 26. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 312, pl. 1242, p. 13.